

Dossier de presse

Contact presse

Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
tél. 04 74 32 32 16
communication@cg01.fr
www.ain.fr

Schéma départemental de développement économique

DÉVELOPPER
nos territoires

Conférence de presse
Jeudi 22 octobre 2009

L'Ain apporte son soutien au secteur économique

l'ain
Conseil général

l'ain
Conseil général

L'Ain apporte son soutien au secteur économique

Bénéficiant d'une position géographique avantageuse, d'un cadre de vie attrayant et d'une main d'oeuvre qualifiée et performante, l'Ain s'impose comme un pôle économique de premier plan. Son taux de chômage demeure l'un des plus bas de France et ce malgré la crise, il est le 1^{er} département de Rhône-Alpes pour la part de l'emploi dans l'industrie et le 3^e département exportateur de Rhône-Alpes.

L'Ain compte quatre pôles d'excellence (le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, le Pôle Européen de plasturgie, le Technopole de Génie Alimentaire Alimentec et le Technoparc du Pays de Gex). Il accueille aussi le siège du pôle de compétitivité Plastipolis.

Or, s'il apparaît comme un département privilégié, l'Ain souffre d'un déficit de notoriété, étant souvent considéré comme étant dans la mouvance de Lyon ou de Genève. S'ajoutent aujourd'hui de nombreuses incertitudes liées aux contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les collectivités locales et au contexte actuel de crise économique intensifiant la concurrence entre les entreprises, tant au niveau national qu'international.

Autant de raisons qui ont conduit le **Conseil général de l'Ain à construire un schéma départemental de développement économique, avec le soutien de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain (CCI).**

11,477 millions d'euros seront consacrés annuellement à ce schéma de développement économique. Le Conseil général financera les actions de ce schéma à hauteur de 8 107 000 € et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain (CCI), à hauteur de 3 370 000 €.

Un schéma départemental de développement économique : pourquoi ?

- **optimiser l'utilisation des fonds publics** en matière de soutien au développement économique et éviter les redondances,
- **sécuriser l'intervention du Conseil général et des collectivités locales** en matière de respect de la réglementation des aides aux entreprises,
- **rendre lisibles les interventions départementales** pour clarifier les rôles et missions des organismes soutenus,
- créer de véritables **effets leviers et des synergies** notamment pour la **prospection exogène et la promotion économique du département.**

Un schéma départemental de développement économique : comment ?

Pilotée par Guillaume Lacroix, vice-président du Conseil général délégué à l'économie, à l'administration générale et aux aides aux communes, en lien avec Denis Perron, vice-président du Conseil général chargé de la prospective, l'aménagement du territoire et du logement, l'élaboration de ce schéma départemental de développement économique s'est appuyée sur la démarche suivante :

1) une phase de diagnostic associant, en plus de la CCI de l'Ain, des représentants du monde économique (entreprises, agences de développement...), des collectivités (Agglomération de Bourg-en-Bresse, Communauté de communes d'Oyonnax, Syndicat Mixte du PIPA...), du pôle de compétitivité Plastipolis.... Ces représentants ont constitué un groupe de grands témoins qui a été consulté à chaque étape de la démarche.

2) la définition de trois axes prioritaires d'intervention :

- le renforcement de l'ancrage territorial,
- la valorisation du foncier et de l'immobilier d'entreprises,
- le soutien aux filières, à l'innovation et aux pôles de compétitivité.

3) l'élaboration d'un programme d'actions correspondant à ces trois axes prioritaires en

associant au sein de groupes de travail techniques le service concerné du Conseil général, la CCI de l'Ain, le Conseil régional et la MEA.

17 mesures clefs

Le schéma départemental de développement économique propose un programme d'actions de **17 mesures clefs dont l'objectif est de :**

- développer une action de veille portant sur 200 entreprises et 50 grands comptes industriels de l'Ain,
- accueillir et soutenir les talents,
- développer les conditions favorables à la création d'entreprises,
- faire évoluer l'offre foncière de zones d'activités et la promouvoir,
- poursuivre le soutien aux opérations d'immobilier d'entreprises,
- favoriser l'innovation,
- soutenir l'innovation dans les filières d'excellence.

